



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 27 janvier 2017 à 10 h
Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Guerda Philistin, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19).

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 10 h.

CA17 28 0012

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du vendredi 27 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 10h03

Fin : 10h03

CA17 28 0013

Autoriser, conformément à l'entente-cadre 1134945, une dépense maximale de 58 817,55 \$ (taxes incluses) et octroyer un contrat à la firme Les Consultants S.M. pour la fourniture de services professionnels reliés à la caractérisation environnementale (phases I et II) et audit de bâtiments lots 1 843 694, 1 843 714 1 843 717, 1 843 718, 1 843 719, 1 843 720 et 2 217 995 arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'autoriser, conformément à l'entente-cadre 1134945, une dépense maximale de 58 817,55 \$ (taxes incluses) et octroyer un contrat à la firme Les Consultants S.M. pour la fourniture de services professionnels reliés à la caractérisation environnementale (phases I et II) et audit de bâtiments lots 1 843 694, 1 843 714 1 843 717, 1 843 718, 1 843 719, 1 843 720 et 2 217 995, arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1176039001

Période de questions du public

Début : 10h06

Fin : 10h06

70.01

CA17 28 0014

Levée de la séance

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du vendredi 27 janvier 2017 à 10h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Guerda Philistin
Secrétaire d'arrondissement substitut

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2017.